

ALLOCUTION DE BIENVENUE

PAR CHRISTIAN MESTRE

**PROFESSEUR A L'UNIVERSITE ROBERT SCHUMAN,
PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Secrétaires Généraux,
Messieurs et Mesdames les Professeurs, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

L'Université Robert Schuman est particulièrement honorée et heureuse de vous accueillir aujourd'hui pour ce Colloque organisé à l'occasion des 50 ans d'existence de la Commission Internationale de l'Etat Civil.

En ma qualité de Président, je me réjouis beaucoup de vous recevoir dans ces locaux. Notre Université a une longue tradition de travaux en droit international privé et elle a l'honneur de compter parmi ses enseignants plusieurs éminents spécialistes de la matière. Je salue avec grand plaisir Madame le Professeur Danièle ALEXANDRE, Monsieur le Professeur André HUET et Monsieur le Professeur Georges WIEDERKEHR qui sont avec nous pour cette manifestation, mais permettez-moi de saluer tout particulièrement Monsieur le Président Jean-Marc BISCHOFF, tant pour ses enseignements et son rôle en droit international privé dans notre Université, que pour le rôle qu'il a tenu au sein de la Commission Internationale de l'Etat Civil dont il a assuré pendant de nombreuses années le Secrétariat Général.

Je suis très sensible à la présence de mes distingués collègues puisque, à côté de mes fonctions de Président, il m'incombe aussi de diriger le DEA de droit international. Alors que dans de nombreuses Universités on sépare le droit international public du droit international privé, nous avons la chance à l'Université Robert Schuman de connaître cette unité de droit international qui a la particularité d'être mixte, même si les étudiants peuvent choisir entre une dominante de droit international public et une dominante de droit international privé.

Outre le droit international privé et les spécialistes que je viens de mentionner, je me dois encore de préciser, compte tenu des travaux que vous allez mener durant toute cette journée, que le droit de la famille est également –je parle sous le contrôle d'un très grand spécialiste, le Professeur Jean HAUSER– un domaine très réputé de notre Université. Chacun a en mémoire l'éminence des travaux poursuivis par notre collègue, trop tôt disparue, Madame le Professeur Danièle HUET-WEILLER. Je voudrais aussi relever le travail accompli par Madame le Professeur Frédérique GRANET en droit de la famille dans notre Université et également la féliciter et la remercier pour les efforts déployés pour l'organisation de ce colloque.

Je regrette beaucoup de ne pas être en mesure d'assister à l'ensemble de vos travaux mais cette journée est riche en manifestations pour notre Université puisque nous avons la chance d'accueillir cet après-midi deux autres colloques ainsi qu'une délégation accompagnant le recteur de l'Université de Prague. Il me faudra attendre la publication des Actes pour partager avec vous – en différé – cette journée d'échanges. En réitérant mes regrets, je vous souhaite, à tous et à toutes, un bon séjour dans notre Université et des travaux fructueux au cours de ce colloque.